

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 à 18 h 30 -  
Mairie – salle des Commissions**

**N° DCA2025-10-15/01**

Présents : Sandrine BUISSON, Vice-Présidente ;

Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Saïda HADDOUR – Marie FISCHER – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERGADALLAN – Jacqueline ODOIX – Claie POULIN

Excusés avec procuration : Pierrick DUCIMETIERE (procuration à Sandrine BUISSON),

Marc LOCATELLI (procuration à Laurence POTIER-GABRION).

Excusés : Stéphane DEVILLE-CAVELLIN, Antipas TOUATAM.

Membres en exercice : seize / Membres votants : quatorze

### **Objet : BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER**

Présentation est faite du budget primitif 2026 de la résidence autonomie les Rocailles du Verger.

Le budget 2026 de la résidence autonomie les rocailles du verger est construit sur une proposition de reconduction sans augmentation des tarifs de l'an passé (sauf locations des garages).

Le taux d'occupation des logements retenu pour la construction du budget est de 77%, ce qui représente 40 logements occupés tout au long de l'année sur les 52 que compte la résidence, auquel s'ajoutent 4 locations à des étudiants.

Au niveau des recettes de restauration, le budget est construit sur une estimation d'environ 12 000 repas résidents et 1 000 repas d'extérieurs payants.

Quelques recettes mineures viennent s'adjoindre, telles que la location de garages et de caves, des prestations de ménage et de blanchissage. On notera le soutien du département au titre du forfait autonomie pour 17 800€.

Les dépenses d'exploitation se répartissent dans 3 chapitres budgétaires :

- \* Les dépenses d'exploitation courante qui sont liées en partie au niveau d'activité de la résidence,
- \* Les dépenses de personnel et assimilées,
- \* Les dépenses de structure qui peuvent être qualifiées de frais fixes en raison de leur indépendance par rapport au niveau d'activité de la résidence.

Pour 2026, les dépenses d'exploitation courante, comprenant principalement les fluides et l'alimentation sont attendues stables une fois la réserve de 2025 de 15 000€ retraitée et qui provenait de l'affectation du résultat.

Les charges de personnel seront en très légère hausse (+1%).

Le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) est de 8.09 ETP contre 8.49 ETP en 2025, 8.8 ETP en 2024 et 9.66 ETP en 2023.

Les dépenses de structure comprennent le loyer, l'entretien-maintenance du bâtiment et des équipements. Les dépenses de structure sont, une fois retraitée une réserve 2025 de 15 000€ provenant de l'affectation du résultat, en hausse de 9 000. Cette hausse correspond à un abondement plus conséquent de la ligne entretien des bâtiments

Malgré un taux d'occupation en progression mais demeurant faible et des charges de fonctionnement élevées, il est nécessaire d'inscrire une subvention de 187 932€ du CCAS au budget primitif pour l'équilibrer. La subvention est cependant en baisse de 23 307€ (-11%) pour la deuxième année consécutive.

La section d'investissement du budget 2026 dispose d'un autofinancement de 5 900€. Cette somme pourrait être consacrée à la réhabilitation d'un studio.

Le budget s'équilibre de la manière suivante :

- Section d'exploitation équilibrée à : 859 678 €,
- Section d'investissement équilibrée à : 14 000 €.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, par **14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 « ABSTENTION »** :

➤ **APPROUVE** le budget 2026 de la résidence autonomie les Rocailles du Verger.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le 28.10.2025

Publié le

Notifié le 28.10.2025

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 15 octobre 2025

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE

